



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 12/06/2018

**Information sur l'absence d'avis
de la Mission régionale d'autorité environnementale
Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol lieu-dit
"Saint Loup Est" sur la commune de Montréal (11)
déposé par Montréal énergies**

Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement

N° Garance : 2018-006174

Par courrier reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement le 05 avril 2018, la direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol lieu-dit "Saint Loup Est" sur la commune de Montréal (11) au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 05 juin 2018.